

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 JUIN 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193d3-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

9

FINANCES : 1. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Principal.
M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes.

Cette étape budgétaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Elle permet également d'ajuster un budget. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, lors de la séance du 16 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le BP 2024 pour un montant total en dépenses et en recettes de 242 105 442 € au titre du seul budget principal.

Je vous propose à présent d'examiner en détail les mouvements de crédits de ce budget supplémentaire.

A. La reprise des résultats

Conformément à l'affectation des résultats délibérée à cette même séance, il est proposé d'inscrire à la décision modificative n°1 :

- En recettes d'investissement, la somme de 24 844 824,65 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 5 048 751,00 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001).
- En recettes de fonctionnement, la somme de 2 950 000 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

Hors gestion de la dette, cet excédent de financement complété des recettes nouvelles permet la couverture des dépenses supplémentaires de la Ville.

B. Les dépenses

1. de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées pour un total de + 4 924 007,85 €. Elles sont détaillées ainsi :

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : + 3 563 312,58 €.

La préparation de « Avignon, terre de culture 2025 » nécessite de prévoir dès 2024 un certain nombre d'acomptes permettant d'engager l'opération dès le début de l'année, pour cela une inscription de 500 K€ est prévue.

La Ville propose une inscription de 400 K€ relative à la propreté des quartiers Monclar, Saint Ruf et parvis de la Gare ; ainsi que 150 K€ pour la sécurisation des manifestations.

Concernant les enfants et la jeunesse, la collectivité inscrit 95K€ afin de distribuer un « kit écolier » dès la rentrée prochaine à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires. Il s'agit ainsi de tenir compte du surenchérissement de la rentrée scolaire pour un les familles du fait de l'inflation. Elle allouera aux clubs jeunes des centres sociaux également 150 K€ pour développer de nouvelles actions en faveur de la jeunesse.

Concernant les évènements, sont prévues des inscriptions de 54 K€ pour les illuminations de fin d'année, 35,5 K€ pour les feux d'artifices. 35 K€ sont proposés pour assurer le déménagement de la bibliothèque éphémère sur le site de la forêt enchantée.

L'augmentation des tarifs d'assurances nécessite une inscription complémentaire de 500 K€.

Afin de répondre aux besoins de branchement électrique des Marchés forains et événements en lien, entre autres, avec le passage de la flamme olympique une inscription de 64 K€ est proposée.

● **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 223 412,00 €.**

Dont 130K€ correspond à l'augmentation de la participation au SDIS. 9K€ relatif aux subventions attribuées aux propriétaires d'immeubles termités, 9,6K€ pour la réalisation de Diagnostic Canicule Bâtiment et enfin 75K€ sont simplement dû à un changement de chapitre (- en 011).

● **Chapitre 66 « Charges financières » : + 1 000 346,00 €.**

Cette inscription concerne majoritairement les ICNE pour 985 K€.

2. D'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont proposées pour un total de + 25 161 761,92 €, dont 5 048 751 € de solde d'exécution négatif reporté.

Cette section retrace des régularisations de crédits et d'écritures entre chapitre liées au paiement de factures sur le premier trimestres 2023 arrivées en fin d'année.

De même elle intègre une réévaluation des opérations issue de la hausse des coûts de construction des chantiers de travaux conduits en 2023 et impactés fortement par l'inflation (+15 à 25% des coûts du BTP).

Les principales nouvelles dépenses concernent la sécurité, la propreté, la lutte contre le réchauffement climatique par la renaturation de la ville et l'amélioration de la qualité de vie des Avignonnais.

- 1.84M€ sont inscrits pour les dépenses liées à la vidéo protection du musée du petit palais, et à la vidéo protection du domaine public ainsi qu'au déploiement de la WIFI dans les maisons communes.

- Plusieurs acquisitions de matériel (balayeuses, véhicule de police municipale, renforcement du parc vélos électriques, remplacement du caisson poly-benne...) représentent 930K€.
- 595K€ sont fléchés pour le lancement dès l'automne 2024 du réaménagement du jardin des Doms et 255K€ pour le déplacement de la bibliothèque éphémère (en complément du fonctionnement).
- Certains aménagements de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'opération « zéro degré » sont inscrits pour 200K€, 163K€ pour le plan lumière et la modernisation des terrains sportifs, 100K€ pour l'accessibilité du domaine public, 50K€ pour les aménagements liés à la piétonisation de la rue de la République, 130K€ en complément pour la végétalisation des cours d'écoles.

B. Les recettes

1- De fonctionnement

Hors reprise des résultats (2 950 000 €), les recettes réelles de fonctionnement sont proposées pour un total de + 1 974 007,85 €. Elles se décomposent ainsi :

- **Chapitre 74 « Dotations et participations »** : 733 145 €.

Il est proposé 263 K€ de Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes, 636 K€ relatif à la compensation au titre des exonérations de taxe foncière par l'Etat, ainsi que des ajustements de certaines recettes telle que la Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes (-161 K€).

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : 1 106 406,85 €

Cette inscription correspond exclusivement à l'apurement des contrepassations.

- **Chapitre 731 « Fiscalité locale »** : 134 456 €

Une recette de 122 230 € d'impôts directs locaux et 12 226 € de taxe sur les pylônes électriques sont proposées.

2- D'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés, les recettes réelles d'investissement sont proposées comme suit :

180 000 € sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » concerne la révision du PSMV.

En opérations d'ordre, il est constaté une inscription de 137 K€ de provision pour dépréciation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget principal, la somme de 30 085 769,77 € en recettes et en dépenses;
- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193d3-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024